

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, le règlement suivant :

N° 1259-2021 Règlement autorisant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans la rue de la Picardie et un emprunt de 890 000 \$

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette, le 13 octobre 2021, et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 2 décembre 2021.

2. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, le règlement suivant :

N° 1265-2021 Règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans la rue à l'est de l'avenue des Pluviers et un emprunt de 1 460 000 \$

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette, le 17 novembre 2021, et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 2 décembre 2021

3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 15^E JOUR DE DÉCEMBRE 2021



Le greffier
Julien Rochefort-Girard, avocat